

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT № PC-2786-8-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante greffière, de ce qui suit:

1. <u>Le 5 juillet 2016</u>, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le projet de règlement n° PC-2786-8-PD1 modifiant le Règlement de construction n° PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un bâtiment en bois au 1, avenue Crewe (chalet du parc Kinsmen).

RÉSUMÉ

La présente modification au règlement de construction n° PC-2786 a pour objectif de permettre une construction combustible munie obligatoirement d'un système de gicleurs.

- 2. <u>Le 16 août 2016</u>, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30 ou aussitôt que possible après, à la salle du conseil située à 451_boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
- 3. Au cours de cette assemblée, Monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5. Ce projet de règlement vise l'immeuble situé au 1, avenue Crewe à Pointe-Claire.
- 6. Le projet de règlement n° PC-2786-8-PD1 peut être consulté au bureau du Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h 00.

Donné à Pointe-Claire, ce 13è jour de juillet 2016.

PROVINCE OF QUEBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING THE DRAFT BY-LAW NO. PC-2786-8-PD1

To all concerned persons by this draft by-law:

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. On July 5th, 2016, the Pointe-Claire municipal council adopted, by resolution, the draft by-law No. PC-2786-8-PD1 amending the City of Pointe-Claire's Construction By-law No. PC-2786 so as to allow a wood construction at 1 Crewe Avenue (Kinsmen Park Chalet).

SUMMARY

The purpose of the present amendment to By-law No. PC-2786 is to permit a combustible construction with the mandatory sprinkler system.

2. On August 16th, 2016, the Pointe-Claire municipal council will hold a public consultation meeting, from 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, at the Council chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, in accordance with the Act respecting Land use Planning and Development (R.S.Q. chapter A-19.1).



- 3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
- 4. This draft by-law does not include any provision susceptible to approval by referendum.
- 5. This draft by-law contemplates the property located at 1 Crewe Avenue in Pointe-Claire.
- 6. The draft by-law No. PC-2786-8-PD1 may be consulted at the Legal affairs and City Clerk Department, located at the City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

Dated at Pointe-Claire, this 13th day of July 2016.

Danielle Gutierrez Assistante greffière / Assistant City Clerk